

## PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

### Quel retour d'expérience sur les enjeux, les risques et les facteurs clés de succès ?

Samedi 22 Octobre 2011

De 9hr à 17hr - Hotel Kenzi Menara Palace, Marrakech

En participant aux forums de i-conférences, vous avez dorénavant l'opportunité de vous mettre à jour sur les dernières nouveautés liées à votre industrie, échanger avec plus de 300 professionnels venants des quatre coins du monde, et aiguiser votre expertise. Nos modules de formation sont taillés sur mesure pour répondre à des enjeux d'actualités pour la région Afrique du Nord du Centre et de l'Ouest.

### Programme

- **Enjeux du recours aux PPP**
- **Typologie, nature et forme des PPP avec un éclairage particulier sur :**
  - Les factures clés de succès des PPP avec focus sur l'importance de la régulation sectorielle,*
  - Le cadre juridique et réglementaire et gestion contractuelle.*
- **Processus de sélection et d'évaluation préalable des projets devant faire l'objet d'un partenariat Public/Privé.**
- **Sources de financements : marchés, fonds d'investissement et institutions financières.**
- **Principaux risques soulevés par les contrats PPP**
- **Problématiques comptables et financières des PPP**
- **Retour d'expérience à travers des exemples de projets menés au Maroc et au Sénégal.**

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Organisée en marge de la troisième édition du Forum Africain des Infrastructures, cette formation propose d'apporter un éclairage d'experts sur les principales problématiques soulevées par les partenariats public-privé

### OBJECTIF

Co-animé par **Abdou Diop et Kamal Mokdad, Associés Mazars, ce séminaire devra permettre aux participants de :**

- Maîtriser les principes généraux des montages PPP et leurs avantages,
- Appréhender les différentes sources de financement adaptées à chaque type projet,
- Cerner les risques ainsi que les aspects comptables, juridiques et financiers d'une opération PPP.

### QUI DOIT PARTICIPER

- . Administrations et autorités publiques,
- . Opérateurs privés intéressés ou déjà partie prenante dans des PPP,
- . Partenaires, bailleurs de fonds et investisseurs financiers,
- . Directeurs comptables et financiers,
- . Consultants et intervenants dans les PPP.

### Les Formateurs



#### Abdou Souleye Diop

Abdou DIOP est expert comptable et Associé-Directeur de MAZARS. Il a accumulé 19 années d'expérience professionnelle en se spécialisant dans les entreprises d'intérêt public (de grande taille, publiques ou privées). Il est intervenu, dans le cadre de missions d'audit ou de conseil, dans les principaux établissements publics et groupes marocains. Par ailleurs, il a dirigé plusieurs audits de privatisation ou encore des missions d'audit opérationnel de grande envergure. Abdou Diop a mené ou contribué à de nombreuses réformes institutionnelles au Maroc en Mauritanie et au Sénégal (secteurs : portuaire, ferroviaire, thé et sucre, contrôle financier de l'Etat, transport maritime, télécommunications, immobilier et transport urbain). Il a à ce titre accumulé une grande expérience dans la mise en place de partenariats public-privé dans le secteur des infrastructures. Il a également contribué à l'étude confiée par la Banque Européenne des Investissements (BEI) au cabinet Mazars sur l'analyse des perspectives de développement des PPP dans les pays du pourtour méditerranéen (zone FEMIP). Que ce soit dans le cadre de privatisations ou encore de concessions, Abdou DIOP a pu accompagner l'Etat, l'autorité déléguée ou encore l'opérateur privé dans le montage de PPP.



#### Kamal Mokdad

Après une expérience réussie de 10 années à Mazars Paris au sein du département Banque, Kamal Mokdad a rejoint le cabinet Mazars à Casablanca pour diriger le Département Banque, Assurance, Finance et Immobilier. Il dispose de références significatives dans l'audit et le conseil auprès d'établissements financiers de renom, dont BNP Paribas, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Groupe Caisse d'Epargne, le Groupe Banque Populaire, le Groupe Société générale et le Groupe AXA. Associé responsable de la ligne de services IAS / IFRS, il dispose d'une expertise avérée de ces normes et en particulier dans les problématiques pratiques relatives à l'application de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers et des normes spécifiques aux contrats de concession (IFRIC 12, IFRIC 4 et IAS 17). Il a également conduit au Maroc l'étude confiée par la BEI à Mazars sur l'analyse des perspectives de développement des PPP dans les pays du pourtour méditerranéen (zone FEMIP)

### Conditions d'inscription

Le tarif de formation comprend les outils de formation, les pauses café et le déjeuner. Les participants à la formation doivent assurer leur propre hébergement et transport. A la réception de votre bulletin d'inscription à la formation vous recevrez une facture libellée en Euros ou Dirhams (Maroc). Votre règlement peut être effectué par chèque, par virement ou par carte de crédit (voir formulaire joint dans cette plaquette).

Votre paiement doit être reçu dans sa totalité 48hr avant le jour de la formation pour vous permettre l'accès à la salle de formation.

En cas d'annulation de votre inscription, des pénalités seront appliquées :

Annulation dans un délai de 7 jours avant la formation, 0% de remboursement, de 8-15 jours avant la formation, 50% de remboursement, de 15 jours avant la formation, 80% de remboursement.